

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Octobre 2006

Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3
Dropping nocturne	4-5
La Brabançonne	6-7
La Composante médicale	8-12
Les distinctions honorifiques	13-17
Assemblée générale du CRMRLg	18
Repas de Corps - Ladies Night du CRMRLg	19



Assemblée général statutaire

Repas de Corps—Ladies Night



Le Comité du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège vous invite à participer à :

1. l'**Assemblée générale** qui aura lieu le **mercredi 8 novembre** ;
2. son **Repas de Corps** qui aura lieu le **samedi 18 novembre**.

Plus d'infos en pages 18 et 19.

Le Petit Mot du Président

*Lt-Col (R) Jean van BRUSSEL
Président*

Messieurs les officiers, chers amis,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances malgré les fortes chaleurs de juillet et le temps maussade du mois d'août.

Cette année est un peu particulière puisque nous venons de fêter le 70^{ème} anniversaire de l'URNOR. La cérémonie s'est déroulée ce 6 septembre à Bruxelles dans le Musée de l'Air situé au Cinquantenaire. Ce fut l'occasion pour notre Président national de rappeler l'apport qu'a eu l'URNOR à la Défense et cela en présence de plusieurs de nos généraux.

Un mot concernant nos confrères de M&M : cette année le cercle de Liège fêtera son 75^{ème} anniversaire le 21 octobre et leur président invite nos membres à prendre part à cette activité. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter le Cdt Pierre LAHAYE au n° 0495/93.64.55. Le repas se déroulera à la Cour Saint-Paul à Liège.

Notre S3 a proposé un dropping de nuit fin août, cette fois dans la région de Werbomont suivi du traditionnel barbecue. Pendant le dropping, nous avons aussi fait un repérage pour la prochaine activité des jeunes qui pourrait bien se passer dans la même région. Vous pouvez en lire le compte-rendu dans les pages qui suivent.

Nos futurs rendez-vous sont :

- La compétition de l'URNOR du 25 au 27 Oct 06
- Notre assemblée générale le 08 Nov 06 (voir p. 18)
- Notre repas de corps le 18/ Nov 06 qui aura lieu à la Ferme des Beaux-Monts à Aubel et bien entendu comme cela devient une tradition, en présence de nos compagnes (voir p. 19).

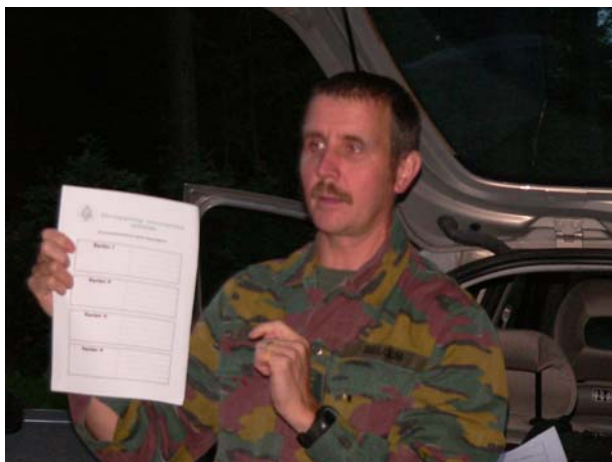
Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Dropping nocturne, Ferrières le 1er septembre

*Cdt (Hre) Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Suivant une tradition établie depuis plus de 15 ans, les vacances d'été sont encadrées par deux activités : le barbecue des familles, le dernier dimanche du mois de juin (cfr relation dans le BAN du mois d'août) et le dropping de nuit, le dernier vendredi d'août ou le premier de septembre suivant les caprices du calendrier.

Ainsi, nous nous sommes retrouvés sur le parking de la sortie 48 – Werbomont – de l'autoroute des Ardennes, le vendredi 1^{er} septembre aux environs de 20 heures. Je ne sais pas si ce mois de rentrée a un Saint protecteur spécial. Toujours est-il qu'après un mois des moissons plus que pluvieux, le premier jour du mois des vendanges s'est révélé être très clément, distillant une douceur que certains ont qualifié « d'angevine » ; jugez donc, vers 23 heures 45, il y avait encore 17 degrés !



Le S3 donne son briefing

Peu après le rassemblement initial, le S3, le Cdt Lambert L'HOEST, nous fait remonter, manu militari, dans nos véhicules pour nous rendre au départ du dropping.

Lambert, en fait de dropping, a plus d'un tour dans son sac, et il peut vous tracer « à main levée » des itinéraires aux difficultés variées et aux pentes les plus escarpées. Ainsi, cette année, il avait préparé trois itinéraires : le rouge, le noir et le bleu. Tous les trois faisaient plus ou

moins six kilomètres ; ce qui, de nuit, représente une marche d'environ deux heures à deux heures trente suivant la difficulté pour trouver les balises.

Afin de varier les plaisirs, Lambert nous avait préparé, pour chaque itinéraire : une mémorisation, une recherche de coordonnées, une

marche à l'azimut, un gisement à convertir en azimut, un calque muet qui donnait un itinéraire à suivre.



Prêts pour le départ !

Vers minuit, tous se retrouvaient dans les bois de Ferrières, autour d'un flambant barbecue pour déguster un pain-saucisse et se désaltérer, réconfort bien mérité après cette belle soirée de marche.





La Brabançonne, on l'entend lorsque l'un de nos athlètes nationaux monte sur la plus haute marche d'un podium, aux manifestations patriotiques ou lors d'une réception à l'étranger d'un de nos dirigeants.

C'est un air assez méconnu des étrangers et dont peu de Belges connaissent encore les paroles que l'on apprend rarement dans les écoles.

Il est vrai qu'à notre époque, on entend plus fréquemment le *Vlaamse Leeuw* ou le Tchant des Wallons.

Alors, au risque de passer, avec fierté, pour un nationaliste, aujourd'hui où l'on parle beaucoup de fédéralisme, je vais vous rappeler, en bref, l'histoire des débuts de notre hymne national.

Le 25 août 1830, « La Muette de Portici », relatant la révolte napolitaine, est jouée au théâtre de la Monnaie à Bruxelles devant une salle archicomble.

Le duo de l'Amour sacré de la Patrie avait échauffé un public enthousiaste lorsqu'au troisième acte, *Nazarello*, au son du tocsin, brandit une hache et chante:

"Courons à la vengeance !
Des armes, des flambeaux !
Et que notre vaillance,
Mette un terme à nos maux"

La salle se leva répétant : "Aux armes, aux armes !".

Ce cri courut comme une traînée de poudre dans la foule qui sortit du théâtre en hurlant : "Au National ! Au National !"

Se répandant dans les rues, ils se dirigèrent tous vers les bureaux du journal pro-orangiste de Libri Bagnano, rédacteur principal du *National*, qui soutenait les prétentions du Roi Guillaume contre les libéraux et les catholiques belges coalisés.

L'établissement fut saccagé tout comme les maisons du Ministre de la Justice Van Mannen, du Directeur de la Police de Knyff et du Procureur du Roi Schuerrnans, tous partisans de la maison d'Orange.

Le peuple belge d'alors en avait assez de subir les vexations et les inégalités, l'injustice et l'impôt.

"Amour sacré de la Patrie,
Rends nous l'audace et la fierté,
A mon pays je dois la vie,
Il me devra la Liberté."

Ce sont ces vers chantés par le ténor Lafeuillade qui mirent le feu aux poudres.

Déjà dans les rues, des mains anonymes avaient placardé des affiches sur lesquelles on pouvait lire:

SAMEDI : ILLUMINATIONS
DIMANCHE : FEU D'ARTIFICE
LUNDI : REVOLUTION"

Au café "A l'Aigle d'Or" tenu par Cantoni, Rue de la Fourche, près de la Place de la Monnaie, JENNEVAL déclame devant ses amis réunis en cette journée de début septembre 1830, les vers de LA BRABANCONNE qu'il vient d'écrire et que VAN CAMPENHOUT (ci-contre) qui en composa la musique leur chantera peu après.

Jenneval composa plusieurs versions du "Chant national belge", versions qu'il adapta au fur et à mesure de l'évolution des événements.

Jenneval a écrit son texte sous l'empire d'une croyance assez répandue à l'époque, d'un compromis encore possible avec la Hollande, du triomphe pacifique des revendications des Belges et d'un accommodement avec le Roi Guillaume. Il demande à Guillaume d'Orange, souverain des Pays-Bas, de donner satisfaction au peuple belge qui continue à le respecter.



La Composante médicale

Cdt (Hre) Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

La MC est composée de neuf unités, à savoir : COMOPSMED, HCB-RA, EMI-Tech, EMI1, EMI2, EMI22, CMO1, CMO7, CMO16 et CMO17.

COMOPSMED : Commandement des Opérations du Service Médical (Evere)



COMOPSMED est l'état-major et le Commandement des unités de la Composante Médicale (MC). Il exerce le commandement sur les différentes unités de la Composante Médicale ; il édicte les ordres et prescriptions en exécution de la politique fixée par Acos Ops & Trg et Acos WB (well-being).

La mission principale de la MC est de mettre un appui médical adéquat à la disposition du personnel des Forces armées, et ce, tant en relation avec les opérations à l'étranger que sur le territoire national.

Une deuxième mission consiste à assurer l'appui à la mise en condition tout en veillant à assurer la formation continuée du personnel technique médical et paramédical.

Une troisième mission consiste à participer à l'aide à la Nation chaque fois que possible et pour autant que les capacités soient disponibles.

L'organisation modulaire de l'appui médical, déjà implémentée depuis quelques années, a encore été approfondie au sein de la nouvelle Composante Médicale compte tenu des missions à remplir. Cette structure découle des principes définis par le Gouvernement dans le Plan Directeur paru en Mai 2000.

Il est essentiel pour le personnel appelé à participer aux opérations extérieures de pouvoir disposer sur place de soins médicaux d'une qualité équivalente à celle disponible sur le territoire national.

La priorité absolue de la Composante Médicale est ainsi de répondre à ce souci tant par la prévention, la minimalisation, voire l'annulation des risques de santé que par la prise en charge curative visant à une guérison la plus complète et rapide possible en cas de maladie ou de blessure.

La santé du personnel de la Défense est donc la mission essentielle de la Composante Médicale et, pour ce faire, elle impose une mise en œuvre la plus efficiente possible des moyens médicaux opérationnels projetables. Ceci suppose aussi outre l'appui opérationnel, la mise en œuvre de personnel compétent et motivé et ce, tant au sein de la Composante qu'au sein de l'ensemble de la Défense.

Les capacités médicales et para médicales requises pour rencontrer ces différents objectifs sont de divers types. Outre les soins de première ligne (médecine générale, dentisterie, kinésithérapie), la Composante dispose de moyens spécialisés (Chirurgie, soins intensifs, radiologie, laboratoire, approvisionnement pharmaceutique et produits sanguins, revalidation, soins mentaux,...) et de moyens d'évacuation (ambulances, équipes d'évacuation par air,...). La composante médicale dispose aussi d'une capacité en médecine vétérinaire de même qu'une capacité spécifique destinée à assurer les conditions d'hygiène maximales (désinfection, dératisation, etc...).

De par la diversité des missions à remplir, de par la diversité des fonctions offertes, le personnel est la principale richesse de la Composante médicale. Le défi de la composante médicale est de répondre à deux critères précis, à savoir la disponibilité opérationnelle et une compétence technique sans cesse maintenue au meilleur niveau.

(NDLR : En 2005, un projet de coopération a été signé avec l'hôpital Brugmann, mais en n'en entend guère parler.)

HCB-RA : Hôpital Central de la base Reine Astrid (Bruxelles-NOH)



Ses missions sont :

Mise à disposition de capacités et maintien des compétences requises dans le cadre de l'appui médical aux opérations :

- imagerie médicale et biologie clinique ;
- évacuation sanitaire stratégique et évacuation secondaire ;
- soins intensifs et soins d'urgence spécialisés ;
- chirurgie et hospitalisation (y compris un tampon de 70 lits) ;
- approvisionnement en produits sanguins ;
- médecine physique et réhabilitation ;
- prise en charge psychologique.

Participation à l'appui médical dans le cadre de la formation, de l'entraînement et du maintien des compétences :

- sélection et suivi de l'aptitude médicale du personnel militaire ;
- maintien ou restauration de l'aptitude médicale de tout le personnel ;
- formation initiale et continuée du personnel médical ;
- appui spécialisé à la médecine du travail ;
- participation à la politique globale de santé.

Aide à la nation, avec toutes les capacités non engagées.

Les Eléments Médicaux d'Intervention :



EMI-TECH : Eléments Médicaux d'Intervention Technique (Nivelles).

Les Eléments Techniques Médicaux d'Intervention assurent diverses missions logistiques au profit des Forces Armées, à savoir : exécution de tous les ravitaillements médicaux niveau de base à l'exception du sang, maintenance du matériel médical, déclassement et point de retrait du matériel médical, fabrication et conditionnement de produits pharmaceutiques, assemblage de sets médicaux, laboratoire de contrôle qualitatif des produits pharmaceutiques, dératissage et désinsectisation (Pest Control), traitement et récupération des articles médicaux évacués et destruction des produits médicaux déclassés.



EMI1 : Eléments Médicaux d'Intervention N°1 (Destelbergen)

Les Eléments Médicaux d'Intervention 1 (EMI1) à Destelbergen assurent l'appui médical 2^{ème} échelon au profit de la 1ère Brigade Mécanisée (1 Bde Mec) à Bourg-Léopold.



EMI2 : Eléments Médicaux d'Intervention N°2 (Ghlin)

Les Eléments Médicaux d'Intervention 2 (EMI2) de Ghlin assurent l'appui médical 2^{ème} échelon au profit de la 7 Brigade Mécanisée (7 Bde Mec) à Marche-en-Famenne.



EMI 22 : Eléments Médicaux d'Intervention N°22 (Landen)

Les Eléments Médicaux d'Intervention 22 (EMI22) à Landen assurent l'appui médical 2^{ème} échelon au profit de la Brigade Para-Commando (Bde Para-Cdo) et les unités de la Composante Aérienne.

En fait, tout le matériel « rôle 2 et rôle 3 » a été réparti dans les trois EMI si bien que, lors d'opérations importantes, chacun doit contribuer à l'effort de l'EMI qui a la plus forte charge de travail. Dans le même ordre d'idée, les EMI renforcent les CMO (voir plus loin) en moyens et pas toujours en personnel. Une coordination et une collaboration doivent avoir lieu. Les trois EMI ont pratiquement la même articulation ; l'EMI 22 qui renforce les moyens médicaux de la Bde Para Cdo s'est vu ajouté une section ambulance sur PANDUR.

Les Centres Médicaux Opérationnels :



CMO1 : Centre Médical Opérationnel N°1 (Bourg-Léopold)

Le CMO1 assure l'appui direct au profit des unités de la 1 Brigade Mécanisée (Bde Mec) et ce dans les environs de Bourg-Léopold. Pour ce faire, il dispose de 3 éléments médicaux avancés (EMA Mec) et de 6 éléments médicaux avancés d'appui (EMA Rft Mec).



CMO7 : Centre Médical Opérationnel N°7 (Marche-en-Famenne)

Le CMO7 assure l'appui direct au profit des unités de la 7 Brigade Mécanisée (Bde Mec) et ce dans les environs de Marche-en Famenne. Pour ce faire, il dispose de 3 Eléments Médicaux Avancés (EMA) et 6 Eléments Médicaux Avancés Renfort (EMA Rft).



CMO16 : Centre Médical Opérationnel N°16 (Bruxelles-NOH)

Le CMO16 fournit l'appui médical direct au profit des unités de la Brigade Para-Commando ainsi qu'à toutes les unités de la Composante Aérienne.

CMO17 : Centre Médical Opérationnel N°17 – Zeebrugge

Le CMO17 assure l'appui direct au profit de la Marine et ce dans les environs de Zeebrugge. Pour ce faire, il dispose d'éléments médicaux avancés suivant les navires pour lesquels ils sont prévus.

La Réserve de la Composante médicale est assez impliquée dans la vie de ses unités ; à l'heure actuelle, se sont principalement des spécialistes médecins, dentistes, vétérinaires, infirmiers ambulanciers, etc... qui sont sollicités pour les divers renfort aux appuis et opérations.

Les distinctions honorifiques (DH)

Lt-Col (Hre) Jean-Paul DUMONT

Le repas de corps, entre autre, est l'occasion pour les personnes qui ont été gratifiées de DH, de les exhiber, fièrement et méritoirement accrochées à leur poitrine. Certains se posent toutefois des questions quant à ces DH : comment les obtenir, quand, comment les positionner sur son service-dress,...

L'obtention des DH est fixé par le Règlement A 83: Instructions relatives à l'octroi des DH. Afin d'éclairer la lanterne des plus curieux, j'ai parcouru ce règlement et en ai synthétisé les points les plus importants, concernant, surtout, les Officiers de réserve.

REMARQUES

Les OR décorés à titre militaire d'une Croix de l'Ordre de Léopold (catégorie militaire) et qui ont reçu ultérieurement une croix d'une classe supérieure du même ordre, mais à titre civil, sont autorisés à porter les DEUX décorations.

Les médailles décernées à l'issue de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, des Quatre jours de l'Yser et de la Marche Internationale de Nimègue peuvent être portées jusqu'au 31 décembre qui suit la date de la fin de l'épreuve.

Les décorations étrangères sont portées après les décorations nationales.

OCTROI DES DH

Les DH (Ordres nationaux et Décorations militaires) sont décernées automatiquement (comme les nominations!) par arrêté Royal, selon trois mouvements annuels fixés les 8 avril, 21 juillet et 15 novembre (pour les Croix militaires, voir Chap. Supputations).

Les OR doivent, pour l'octroi des DH, opter soit pour le règlement administratif, soit pour le règlement militaire. Ce choix est obligatoire et couvre toute la durée d'inscription dans le cadre de réserve.

L'octroi des DH suivantes est lié à l'ancienneté :

1. DH dans les Ordres nationaux
2. Croix militaires 1ère et 2ème classe (1ère Classe = rosette placée sur le ruban de la croix de 2ème Classe)
3. Décorations militaires 1 et 2ème Classe (1ère Classe = chevron

ORDRE NATIONAUX par préséance	
GRAND CORDON	Ordre Léopold
GRAND CROIX	Ordre Couronne
	Ordre Léopold II
GRAND OFFICIER	Ordre Léopold
	Ordre Couronne
	Ordre Léopold II
COMMANDEUR	Ordre Léopold
	Ordre Couronne
	Ordre Léopold II
OFFICIER	Ordre Léopold
	Ordre Couronne
	Ordre Léopold II
CHEVALIER	Ordre Léopold
	Ordre Couronne
	Ordre Léopold II
PALMES D'OR	Ordre Couronne
PALMES D'ARGENT	Ordre Couronne
MEDAILLE D'OR	Ordre Couronne
	Ordre Léopold II
MEDAILLE	Ordre Couronne
D'ARGENT	Ordre Léopold II
MEDAILLE DE	Ordre Couronne
BRONZE	Ordre Léopold II

Le port en tenue des décorations non officielles est STRICTEMENT INTERDIT.

POUR TOUS LES OFFICIERS

Années minimum de service (y compris les bonifications)	Grade min.	DH à accorder	Ren voi	Observations
15	(aucun)	Chevalier de l'Ordre de la Couronne		
20	Capitaine	Chevalier de l'Ordre de Léopold		décoration militaire
(entre 20 et 25) IMPOSSIBLE	Capitaine	Officier de l'Ordre de Léopold II	(1) (2)	Si déjà Chevalier de l'Ordre de Léopold au moment du départ de l'armée, avec moins de 25 ans de service
25	(aucun)	Croix militaire de deuxième classe	(1)	(Pas de bonification* admise)
25	Capitaine	Officier de l'Ordre de la Couronne		
25	Officier	Croix militaire de première classe	(1)	Après 25 années comme Off (Pas de bonification* admise)

- (1) Ces DH doivent être demandées par le bénéficiaire PENDANT LE SERVICE ACTIF (si vous êtes sortis des cadres, c'est trop tard!!!) via le Chef de la Sec Pers ou du Comd de l'unité administrative, qui établit manuellement un état de proposition individuelle.
- (2) L'octroi a lieu à la date du mouvement suivant la date de départ de l'armée.
- (3) *Bonifications accordées pour service aéronautique, citations à l'OJ Armée, ONU, chevrons de blessure...)

POUR LES OFFICIERS SUPERIEURS

28	Officier supérieur	Officier de l'Ordre de Léopold		Décoration militaire
30	Lt Colonel	Commandeur de l'ordre de Léopold II	(1) (2)	Si pensionné et quitté le cadre de la Réserve

- (1) Ces DH doivent être demandées par le bénéficiaire PENDANT LE SERVICE ACTIF (Si vous êtes sortis des cadres, c'est trop tard!!!) via le Chef de la Sec Pers ou du Comd de l'unité administrative, qui établit manuellement un état de proposition individuelle.
- (2) L'octroi a lieu à la date du mouvement suivant la date de départ de l'armée.

TEMPS A SUPPUTER

1.- dans les Ordres nationaux pour les OR en disponibilité, le temps passé en disponibilité est supputé comme service actif. Il est tenu compte POUR MOITIE de chaque année du service militaire effectif accompli antérieurement à la nomination ou au commissionnement au grade d'officier (si la supputation pour moitié du temps comporte ½ année, celle-ci compte pour 1 année entière)

Exemple : Incorporation Petit Château (3 jours) = ½ année + Tests sélection OR (3 jours) = ½ année + Incorporation et service actif = ½ année + Commissionnement SLt et mise en disponibilité = 1 année (Compter 3x ½ année = 2 années + année comme OR = 3 ans).

2.- Pour l'octroi des Croix militaires pour les OR en disponibilité

a) Ne comptent pour une année de service que chaque année pendant laquelle l'OR s'est soumis à des rappels imposés ou durant laquelle il s'est volontairement soumis à une prestation de courte durée. (UN jour minimum de rappel par AN = un AN comptabilisé!)

b) Pour la Croix militaire de 2^e classe, le service militaire effectif accompli antérieurement à la nomination ou au commissionnement au grade d'officier ne compte que pour moitié (Si la supputation pour moitié du temps comporte ½ année, celle-ci compte pour 1 année entière: voir ex. ci-dessus).

PORT DES DH

- 1.- ruban diminutif: toujours et uniquement sur service dress
- 2.- Décorations grand modèle: à certaines occasions, sur tenue de travail (veste smoke: p.ex. défilé 21 jul), service dress ou tenue bleue
- 3.- Décorations petit modèle : Tenue de soirée (Spencer), smoking,...

ORDRE D'ALIGNEMENT

La plus récente des DH attribuées automatiquement (donc la plus haute en titre) au "centre" du costume, le tout, au dessus de la poche de poitrine gauche.



AG du Cercle — Mercredi 08 novembre 2006

L'Assemblée Générale Annuelle Statutaire (AGS) du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de LIEGE se tiendra le **mercredi 08 novembre 2006 à 20 heures** au Quartier Médecin Lieutenant Joncker, Cafétéria du 3^{ème} Centre Régional des Infrastructures (anciennement 3 KDR), Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 LIEGE

Le port de la tenue militaire est **hautement** souhaité : tenue de ville (service-dress)

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'AGS 2006 par le Président ;
- Constitution du bureau de l'AGS : Président, S1 et deux scrutateurs ;
- Allocution et rapport du Président pour l'exercice novembre 2005 – novembre 2006 ;
- Rapport d'activité des branches : Vice-Psdt, CEM et S1 à S5 ;
- Rapport des commissaires aux comptes : MM. CLAES et BROEDERS ;
- Approbation du bilan ;
- Fixation de la cotisation pour l'exercice novembre 2006 – novembre 2007 ;
- Election des membres du Comité pour le mandat novembre 2006 – novembre 2008 ;
- Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice novembre 2006 – novembre 2007 ;
- Examen des propositions des membres, s'il échet ;
- Signature du procès-verbal de l'AGS 2006 par le bureau ;
- Fin de l'AGS 2006 ;
- Réunion informelle et amicale.

Pour les membres qui souhaitent entrer au Comité, pour un mandat de novembre 2006 à novembre 2008, il y a lieu de postuler, par écrit, auprès du S1 (adresse du Cercle) avant le 3 novembre 2006.

Les éventuelles propositions des membres doivent parvenir, par écrit, au S1 (adresse du Cercle) avant le 3 novembre 2006.

Repas de Corps — Samedi 18 novembre 2006

Le Lieutenant Colonel Jean van Brussel, Président du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège, et les membres du Comité ont le plaisir d'inviter les Militaires de Réserve et leur partenaire au repas de corps du Cercle qui se tiendra le **samedi 18 novembre 2006 à 19 heures** en la **Ferme des Beaux-Monts**.



Paf :

30,00 € par personne à verser au compte 000-0393686-60 de Cercle Mil Res Liège à 4000 Liège avec la mention : «*Repas de corps 2006*».

Tenues :

Pour les Mil Res : Tenue bleue (épaulettes dorées et DH grands modules) – Spencer (DH petits modules) – Service-dress (chemise blanche, cravate noire, DH grands modules) – Smoking – Complet veston sombre.

Pour les dames : tenue de circonstance.

Menu :

Apéritif et zakouski – Daurade et foie gras – Cappucio de champignons – Pavé de biche – Assiette gourmande – Moka et mignardises.

Inscription :

avant le 10 Nov 06 (*bien mentionner le nombre de Pers*)

Par La Poste à l'adresse du Cercle

Par E-mail : crmrlg@skynet.be ou henniquiauserge@hotmail.com

Par Fax : 04 / 220 84 95

Par SMS : 0475 / 45 51 93

Adresse du Jour : Ferme des Beaux-Monts
Bouxhmont, 660
4654 Charneux

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95
GSM : 0475/45.51.93
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi	de 09h00 à 11h00
Mercredi	de 09h00 à 11h00
Vendredi	de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Compte général (cotisations, activités) : 000-0393686-60
IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1

Cotisation annuelle : 15 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15
HRG-C/Res : Quartier Reine Astrid — Rue Bruyn, 1— 1120 Bruxelles
EM Prov Liège : Qu Med.-Lt Joncker – Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
COMOPSLAND G1/Res : Qu reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.13.27
COMOPSAIR Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.66.63
COMOPSSNAV : Qu Billet – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.30.58
EMI 22 POC Res : Qu Landen – 3400 Landen – 011/88.85.29 ou 011/88.85.11 (Srt)
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Capt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal